



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2138**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 31, boulevard de la République et appartenant aux conjoints Caboux-Bonnaves

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 4 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 16 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

Commission permanente du 15 janvier 2018**Décision n° CP-2018-2138**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 31, boulevard de la République et appartenant aux conjoints Caboux-Bonnaves**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, il est proposé d'acquérir une parcelle de terrain aménagée pour le domaine public, d'une superficie de 40 mètres carrés, cadastrée AH 315, située 31, boulevard de la République à Champagne au Mont d'Or et appartenant aux conjoints Caboux-Bonnaves.

Aux termes du compromis, les conjoints Caboux-Bonnaves acceptent de céder le bien leur appartenant, à titre gratuit, libre de toute location ou occupation.

Une fois acquise, la parcelle sera versée dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de la parcelle de terrain cadastrée AH 315, située 31, boulevard de la République à Champagne au Mont d'Or et appartenant aux conjoints Caboux-Bonnaves, dans le cadre d'un aménagement de voirie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4366, le 30 janvier 2017 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre au chapitre 041 : en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - opération n° OP09O2754.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.